



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé/Reçu le

Réservé
au
Moniteur
belge



18093750

07 JUIN 2018

au greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0468.587.006

Dénomination

(en entier) : F&D Consulting

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Anonyme

Adresse complète du siège : Avenue du Scheutbosch 30, boîte 11, 1080 Bruxelles

Objet de l'acte : Démission d'un administrateur, nomination d'un administrateur et des administrateurs-délégués

(Extrait du procès verbal de la réunion du conseil d'administration du 7 mai 2018)

1. Nomination des administrateurs-délégués et délégation de pouvoirs de gestion journalière

Le conseil d'administration décide à la majorité de nommer en qualité d'administrateur-délégué avec effet immédiat :

-CQ Management Services, société commandite simple, ayant son siège social sis à 9600 Renaix, Oude Leuzesesteenweg 33, immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 662.743.590, représentée par son représentant permanent Mr David Van Malcot; et

-Mr. François Canart, domicilié à Avenue du Scheutbosch 30/11, à 1080 Molenbeek.

Les administrateurs-délégués, en vertu de l'article 16 des Statuts, sont chargés de la gestion journalière de la Société et de la représentation de la Société.

En outre le conseil d'administration décide à la majorité de déléguer la gestion journalière à la société suivante, qui portera dès à présent le titre de « délégué à la gestion journalière » :

-GSF Consulting SPRL, ayant son siège social sis à Avenue du Scheutbosch 30 boîte 11, à 1080 Molenbeek-Saint-Jean enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0667.552.416 (RPM Bruxelles), représentée par son représentant permanent Mr François Canart.

2. Procuration

Le conseil d'administration décide à la majorité de donner procuration à Olivier Van Raemdonck et Glenn L'hoëst du cabinet d'avocats Cresco Advocaten CVBA, situé à 2018 Anvers, 118-120 Lange Kievitstraat, agissant seuls, avec l'autorisation de subdéléguer ses pouvoirs, afin de procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux décisions de la Société en ce compris le pouvoir de signer et de déposer la demande de modification de l'inscription de la Société auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, de déposer tout document au greffe compétent et de procéder aux formalités nécessaires à la publication des décisions de la Société aux annexes du Moniteur belge. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

(extrait des décisions écrites et unanimes des actionnaires de la société tenant lieu d'assemblée générale du 7 mai 2018)

1. Démission d'un administrateur

Les Actionnaires ont pris connaissance, et acceptent, de la décision de Value Builders NV de démissionner du poste d'administrateur au sein de la Société et ce avec effet à partir du 23 février 2018.

2. Décharge d'un administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/06/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



Les Actionnaires décident, par un vote spécial, de donner décharge à Value Builders NV de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat d'administrateur jusqu'à la date de prise d'effet de sa démission, i.e. le 23 février 2018.

3. Nomination d'un administrateur

Les Actionnaires décident de nommer en qualité d'administrateur la personnes suivante pour une durée de six (6) ans, venant à expiration immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 2024 :

-Monsieur Nicolas Sterpenich, domicilié à 6530 Thuin, Rue du Chêne 37, avec numéro national 78.03.21-231.22.

4. Procurations

Les Actionnaires décident de donner procuration à Olivier Van Raemdonck du cabinet CRESCO situé à 2018 Anvers, Lange Kievitstraat 118-120, avec l'autorisation de subdéléguer ses pouvoirs, afin de procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux décisions de la Société en ce compris le pouvoir de signer et de déposer la demande de modification de l'inscription de la Société auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, de déposer tout document au greffe compétent et de procéder aux formalités nécessaires à la publication des décisions de la Société aux annexes du Moniteur belge. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Olivier van Raemdonck
Mandataire spécial